

LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE PARENTS/ETABLISSEMENT

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives.

DES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Reconnaissance et respect par tous des rôles respectifs de chacun.
- Nécessité d'écoute et de dialogue dans le respect mutuel.
- Pondération et courtoisie dans les échanges.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé lors de l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE IMPLICATION ÉDUCATIVE DE LA FAMILLE

- Pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Pour le suivi du travail scolaire et le respect des décisions éducatives et pédagogiques prises par l'établissement.
- Pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date : 01 Septembre 2020

Le chef d'établissement du collège La Salle Félix Aunac

INSTITUTION LA SALLE FÉLIX AUNAC
34, cours Victor-Hugo
47000 AGEN
05 53 77 15 20

Les parents

L'élève



***LE COUPON CI-DESSOUS EST À SIGNER ET
À RETOURNER, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE
DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REMIS
PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU SON REPRÉSENTANT***

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement du collège La Salle Félix Aunac ou son représentant, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

- le projet éducatif
- le règlement intérieur
- le texte « Charte éducative de confiance Parents/Établissement ».

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date :

Les parents

L'élève

En l'absence de retour signé de cette charte, passé un délai d'un mois, elle est considérée comme acceptée tacitement.